

Formation Droit des sûretés

14 heures

Objectifs de la formation :

- Maîtriser les différences entre les sûretés réelles et personnelles
- Être en mesure d'analyser la qualité de la caution et les enjeux d'un contrat de cautionnement
- Être apte à appréhender les différentes sûretés réelles

Pour le public immobilier : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens immobiliers et ou marchands de



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 14 heures sur 2 journées

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 850€ HT soit 1020€ TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 750€ HT soit 900€ TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 4200€ HT soit 5040€ TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier
depuis 14 ans, diplômée de l'ICH
(Institut de la Construction et de
l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.
- Les + de la formation : Permet de valider les heures de formation obligatoire dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être Effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1

1) *Tour de table*

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
Test de positionnement

2) *Partie1 : Les sûretés personnelles le cautionnement*

a) *Contexte économique et financier de la caution*

Quand demander un cautionnement ?
Les limites à l'exigence d'une garantie de la part du locataire
Apprécier le taux d'endettement et la situation financière de la caution
Informez clairement et en toute transparence la caution

b) *Le contrat de cautionnement*

Définition
Caractère accessoire du contrat de cautionnement
La diversité des contrats de cautionnement
Cautionnement simple ou solidaire
Le sous-cautionnement
Conditions de fond du contrat de cautionnement
Conditions de forme du contrat de cautionnement
Les effets du contrat de cautionnement
Les obligations du créancier
Les obligations de la caution

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Jour 2

3) Partie 2 : les sûretés réelles

a) Le gage des meubles corporels

Le droit commun des gages
Les effets du gage
Les gages spéciaux
Le gage portant sur un véhicule automobile
Le gage sur stock
Le gage commercial

b) Le nantissement des meubles incorporels

Le nantissement de créance
Le nantissement de compte
Le nantissement de parts sociales
Le nantissement du fonds de commerce

c) L'hypothèque

Les différentes catégories d'hypothèques
Le régime de l'hypothèque

4) Test de positionnement des acquis

QCM

5) Bilan de la formation

Tour de table